



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 5 juin 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2019-362

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 15 MAI 2019 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 14 MAI 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 15 mai 2019 ainsi que de la séance spéciale tenue le 14 mai 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-363

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - WSP CANADA INC. - CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ÉTAGÉ DE LA CITÉ - SERVICES PROFESSIONNELS EN STRUCTURE ET EN GÉNIE CIVIL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-911 du 4 octobre 2017, mandatait la firme WSP Canada inc., pour la fourniture de services professionnels en structure et génie civil pour la construction d'un stationnement étagé pour un montant total de 281 688 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 22 995 \$ incluant les taxes, a été autorisé par la Ville de Gatineau en vertu de la délégation de pouvoir numéro 159117 afin de passer d'une surveillance partielle à une surveillance en résidence pour les travaux de génie civil, lesquels se sont réalisés à l'hiver 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la cadence de l'entrepreneur responsable des travaux de coffrage et de bétonnage nécessite une surveillance accrue afin de ne pas retarder l'avancement des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP Canada inc. et la Ville de Gatineau ont négocié un ajustement des honoraires pour la surveillance en structure sur une base horaire pour éviter des retards au chantier;

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires supplémentaires seront payés en fonction d'une banque d'heures estimées à 25 294,50 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-217, concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a évalué le montant demandé, et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 159117 et une dépense de 22 995 \$ incluant les taxes;
- approuve l'ajustement au montant de 25 294,50 \$ incluant les taxes, au mandat professionnel de la firme WSP Canada inc., dans le cadre du projet de la construction d'un stationnement étagé, portant ainsi le cumulatif net des ajustements à approuver à 48 289,50 \$, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total du contrat représente un montant total de 329 977,50 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30812-001-91275	23 097,25 \$	Divers travaux d'infrastructures - Aréna 4 000 places et trois glaces communautaires – 17-2027 - Construction d'un stationnement étagé
04-13493	1 100,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 097,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2019.

Adoptée

**CE-2019-364**

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CIMA+, S.E.N.C. - PROJET DE SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE AMHERST - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE HULL-WRIGHT – JOCELYN BLONDIN ET CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-475 du 27 juin 2018, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 332 852,63 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de services municipaux de la rue Amherst, entre le boulevard St-Joseph et le ruisseau de la Brasserie;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 12 602,41 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 158563 et 159303;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'ajouter les travaux de remplacement de l'égout unitaire de la rue Amherst au projet;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation d'un montant supplémentaire pour les honoraires professionnels de la firme CIMA+, s.e.n.c. pour un montant de 52 296,38 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 158563 et 159303 d'un montant total de 12 602,41 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le remplacement du collecteur unitaire existant ainsi que pour la réalisation de forages géotechniques complémentaires;
- approuve le montant de 52 296,38 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme CIMA+, s.e.n.c. dans le cadre du projet de services municipaux de la rue Amherst, entre le boulevard Saint-Joseph et le ruisseau de la Brasserie.

Le coût total du contrat représente un montant de 397 751,42 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16001-030-91277	47 753,56 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – C-12-022 - Pile centrale - Pont Boyce
04-13493	2 274,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 268,57 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2019.

Adoptée

**CE-2019-365**

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-248 du 14 mars 2017, octroyait un contrat à la firme Pomerleau inc., pour la réalisation des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull pour un montant total de 58 381 902,02 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-1096 du 13 décembre 2017, entérinait un premier ajustement de coût pour un montant total de 525 610,11 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-176 du 23 mars 2018, entérinait un deuxième ajustement de coût pour un montant total de 250 740,84 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-394 du 6 juin 2018, entérinait un troisième ajustement de coût pour un montant total de 368 065,34 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-585 du 4 juillet 2018, entérinait un quatrième ajustement de coût pour un montant total de 588 833,91 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-803 du 31 octobre 2018, entérinait un cinquième ajustement de coût pour un montant total de 321 078,10 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-915 du 11 décembre 2018, entérinait un sixième ajustement de coût pour un montant total de 527 843,41 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-163 du 20 mars 2019, entérinait un septième ajustement de coût pour un crédit total de 4 021 996,58 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-205 du 10 avril 2019, entérinait un huitième ajustement de coût pour un montant total de 317 037,31 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Stantec inc., pour un montant de 146 966,91 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 161179;

**CONSIDÉRANT QU'**après révision, le consultant Stantec inc., recommande un montant supplémentaire de 156 379,71 \$ incluant les taxes, concernant les travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-217, concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 161179 pour un montant de 146 966,91 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 156 379,71 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Hull, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 303 346,62 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 57 562 461,08 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30787-004-91278	142 795,51 \$	Honoraires et travaux techniques – 2014-2018 - 12-501 - Usine de production d'eau potable du secteur de Hull - Contingences
04-13493	6 800,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 783,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2019.

Adoptée

**CE-2019-366**

**AUTORISER LA FIRME SERVICE SUBAQUATIQUES BLM INC. À DÉPOSER DES DEMANDES D'APPROBATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE PROJET D'ENLÈVEMENT DE LA CONDUITE D'AMENÉE D'EAU BRUTE ABANDONNÉE À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures, par sa délégation de pouvoir numéro 161195 du 24 avril 2019, adjugeait à la firme Services Subaquatiques BLM inc., un contrat de type clés en main pour la préparation, la coordination avec les instances gouvernementales et l'enlèvement d'une conduite d'amenée d'eau brute abandonnée à l'usine de production d'eau potable d'Aylmer, pour un montant total approximatif de 60 842,47 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'enlèvement d'une conduite d'amenée d'eau brute abandonnée à l'usine de production d'eau potable d'Aylmer est possiblement assujéti à des autorisations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution du comité exécutif est requise pour autoriser la firme mandatée à déposer les demandes d'autorisation et le certificat de conformité des travaux au nom de la Ville de Gatineau auprès des autorités compétentes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la firme Services Subaquatiques BLM inc., et ses représentants à présenter pour approbation, tous les documents requis se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, et à présenter, tout engagement concernant les documents requis pour le projet d'enlèvement d'une conduite d'amenée d'eau brute abandonnée à l'usine de production d'eau potable d'Aylmer;
- s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées (si applicable).

Adoptée

CE-2019-367

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER HYDRO-QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LA LIGNE HAUTE TENSION 120 KV SITUÉE DANS LE CORRIDOR ENTRE LE BOULEVARD GRÉBER ET LA RUE DE LA REINE-VICTORIA - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL, DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - GILLES CARPENTIER, DANIEL CHAMPAGNE ET JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec doit réaliser des travaux de démantèlement et de reconstruction de la ligne 120 kV située dans le corridor de la ligne haute tension entre le boulevard Gréber et la rue de la Reine-Victoria;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de démantèlement des conducteurs sont prévus au mois de juin ou juillet 2019 selon les conditions météorologiques;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de nuit pour le démantèlement des conducteurs devraient s'échelonner sur deux ou trois nuits durant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'exécution des travaux, il y aura fermeture de la circulation sur une courte période, en collaboration avec le Service de police sur les boulevards La Vérendrye Ouest, de l'Hôpital, de la Cité, Saint-René Ouest, Maloney Ouest et de la montée Paiement;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro-Québec souhaite effectuer les travaux de nuit, le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation et le transport en commun;

**CONSIDÉRANT QUE** des retards ont été enregistrés dans l'échéancier des travaux de reconstruction en lien avec les inondations du printemps 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux de reconstruction doivent être complétés sans faute en septembre 2019 pour éviter du délestage sur le réseau;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre cet objectif les travaux de reconstruction devront être réalisés également les samedis et dimanches des mois de juillet et août 2019 avec une possibilité d'ajout de travaux de fin de semaine en juin et septembre 2019 selon la progression de l'échéancier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Hydro-Québec à réaliser des travaux de démantèlement de nuit de la ligne 120 kV, située dans le corridor de la ligne haute tension entre le boulevard Gréber et la rue de la Reine-Victoria, pour environ deux ou trois nuits au mois de juin ou juillet 2019 et d'autoriser les travaux de reconstruction le dimanche pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2019;
- demande à Hydro-Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2019-368\*

### **PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL, DE L'AGENCE DE BASSIN VERSANT DES 7 ET DU COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE POUR LE PROJET RÉALISATION DE L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection oblige le responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1 (système de distribution d'eau potable d'une municipalité pour au moins 500 personnes et au moins une résidence) à produire et à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable par installation;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite pour remettre les rapports est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2021 :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver le versement à la Polytechnique Montréal d'un montant de 72 000 \$ plus les taxes si applicables, à l'Agence de bassin versant des 7, d'un montant de 107 515,50 \$ plus les taxes si applicables, et au Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre, d'un montant de 57 406 \$ plus les taxes si applicables.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47321-419	75 591,00 \$	Plan de gestion de l'eau - Autres services professionnels et administratifs
02-47321-419	112 877,83 \$	Plan de gestion de l'eau - Autres services professionnels et administratifs
02-47321-419	60 269,12 \$	Plan de gestion de l'eau - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	11 846,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 816,47 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-369

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 1 085 723 - FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR - RÉFECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit débiter, au printemps 2019, des travaux de réfection du boulevard Saint-Joseph et que dans le cadre de ce projet, la Ville de Gatineau doit acquérir une parcelle de terrain située à l'intersection nord-est des boulevards Saint-Joseph et Montclair, soit une partie du lot 1 085 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ayant une superficie d'environ 211,4 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Fonds de placement immobilier Cominar, Cominar Real Estate Investment Trust est propriétaire du lot 1 085 723 du cadastre du Québec, et consent à vendre à la Ville de Gatineau, la parcelle de terrain requise;

**CONSIDÉRANT QUE** les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- accepte la promesse de vente et acquiert, sans garantie et aux risques et périls de la compagnie Fonds de placement immobilier Cominar, Cominar Real Estate Investment Trust, une partie du lot 1 085 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ayant une superficie d'environ 211,4 m<sup>2</sup>, au montant de 74 180,75 \$ plus les taxes applicables, et ce, aux conditions stipulées dans la promesse de vente négociée et dûment signée le 28 mars 2019, dont entre autre l'obligation pour la Ville de Gatineau à payer pour le remplacement des aménagements paysagers de l'immeuble ou d'être responsable des frais de déplacement et de réinstallation des aménagements paysagers aux endroits choisis par le vendeur;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, comme prévu à la promesse de vente, si requis, et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la transaction en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18024-002-91276	77 880,51 \$	PDI - Aménagement de surface – Boulevard Saint-joseph - 16-3118 - Acquisitions
04-13493	3 709,04 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 699,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-370\*

**ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, LOT 6 303 024 ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS, LOT 6 303 023 - ÉCOLE DU VIEUX-VERGER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 6 303 024 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu comme étant une partie non aménagée et vacante du parc du Vieux-Verger située immédiatement au sud de l'école primaire du Vieux-Verger, laquelle est utilisée par la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, mais entretenue par la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais est propriétaire du lot 6 303 023 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu comme étant une partie du parc du Vieux-Verger située à l'arrière de l'école primaire du Vieux-Verger, laquelle est aménagée et utilisée comme parc par les citoyens du quartier et entretenue par la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** ces occupations et empiètements ont pour effet de rendre les titres de propriétés non-conformes à la réalité;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le bénéfice mutuel des parties et malgré la différence de superficies, il a été convenu de régulariser le tout par un échange de terrains. De plus, avec cet échange, la Ville de Gatineau n'aura plus à entretenir le lot 6 303 024 du cadastre du Québec, actuellement utilisé par la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cet échange :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser un échange de terrains, à titre gratuit et aux risques et périls des parties, entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, propriétaire du lot 6 303 023 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 1 514,6 m<sup>2</sup>, et la Ville de Gatineau, propriétaire du lot 6 303 024 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 2 418,2 m<sup>2</sup>, aux conditions stipulées dans la promesse d'échange dûment signée le 2 mai 2019;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte d'échange, comme prévu à la promesse d'échange, si requis;

- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- d'abandonner et retirer le caractère public du lot 6 303 024 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;
- d'accorder un droit de préférence à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais sur le lot 6 303 023 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau à être exercé conformément à la promesse d'échange;
- d'autoriser le trésorier à puiser un montant de 136 317,60 \$ plus la TPS et la TVQ, à même la réserve « Acquisition de propriétés » ou à même les produits de disposition de l'année courante advenant que la Ville de Gatineau dispose de propriétés en cours d'année et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	143 116,44 \$	Acquisition du lot 6 303 023 du cadastre du Québec (partie de l'ancien lot 3 289 219 du cadastre du Québec)

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2019.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2019-371

**SOUMISSION 2019 SP 092 - LOCATION DE RÉTROCAVEUSE AVEC ÉQUIPEMENT SANS OPÉRATEUR**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Location d'équipement Battlefield, 61, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2, pour la location de rétrocaveuse avec équipement sans opérateur, nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 avril 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Ces taux de location seront en vigueur à partir de la date d'adjudication, et ce, pour une durée de trois ans.

Les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2020 à 2022, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-372

**PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR LA VIE - PARC MACLAREN - 7 JUIN 2019 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement de sensibilisation au cancer Relais pour la vie aura lieu le 7 juin 2019 dans plusieurs endroits au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation de l'événement Relais pour la vie;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- la tenue de l'événement Relais pour la vie qui se déroulera au parc Maclaren le 7 juin 2019, entre 12 h et 7 h du matin le 8 juin 2019, et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003;
- l'utilisation sans frais du parc Maclaren représentant un support municipal se chiffrant à 622 \$.

L'organisme devra dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de cette activité et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 3 000 000 \$, et fournir avant la tenue de l'événement, au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Adoptée

CE-2019-373

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU DÉFI DE LA MARINE - 8 JUIN 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le circuit de 1,7 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2019 du Défi de la Marine nécessite la fermeture de rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les frais relatifs à la fermeture de rues sont entièrement à la charge de la Marine royale canadienne :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la fermeture de rues, le samedi 8 juin 2019, entre 8 h et 12 h, tel que défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2019 du Défi de la Marine, à savoir :

- Le circuit de 1,7 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci entre 8 h et 12 h, le samedi 8 juin 2019;
- Les parcomètres et les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 8 h à 12 h, le samedi 8 juin 2019, sur la rue Laurier, en direction est, entre les boulevards Maisonneuve et des Allumettières, le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose. Les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo auront accès à la rue Laurier au besoin.

Adoptée

**CE-2019-374 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-17 POUR UN MONTANT TOTAL DE 486 368,57 \$ POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 15 MAI 2019**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-17 d'un montant de 486 368,57 \$ pour la période du 9 au 15 mai 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2019.

Adoptée

**CE-2019-375 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 19 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 19 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 17**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 19, la liste des réquisitions numéro 19 ainsi que la liste des embauches numéro 17 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	14 261,75 \$	13 au 17 mai 2019
Liste PD numéro 19	Pièces de comptes à payer	565 645,04 \$	13 au 17 mai 2019
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	9 996,89 \$	13 au 17 mai 2019
Liste des embauches numéro 17	Embauche du personnel temporaire	2 804 917,52 \$	5 au 11 mai 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-376

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 18 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 20 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 18**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 18, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 20, la liste des réquisitions numéro 20 ainsi que la liste des embauches numéro 18 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	12 580,59 \$	20 au 24 mai 2019
Liste PD numéro 20	Pièces de comptes à payer	374 433,09 \$	20 au 24 mai 2019
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	10 440,98 \$	20 au 24 mai 2019
Liste des embauches numéro 18	Embauche du personnel temporaire	1 930 943,20 \$	12 au 18 mai 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2019.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil – Période du mois d'avril 2019
2. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau - Période du 28 mars au 1<sup>er</sup> mai 2019

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> MARIE-CLAUDE THIBEAULT**  
Greffier adjoint  
Comité exécutif